



La ville de Castelsarrasin vous informe que les modifications suivantes ont été apportées au dossier de consultation :

AAPC à l'article « Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels » :

Au lieu de lire :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse :

<http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. L'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

- 1- Le retrait anonyme reste toutefois possible, mais les candidats ayant retiré le DCE de manière anonyme ne seront pas informés des modifications apportées au DCE ou des éventuelles questions posées.
- 2- Le retrait par voie électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement une offre.

Lire :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse :

<http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. L'attention des candidats est attirée sur les points suivants : Le retrait anonyme reste toutefois possible, mais les candidats ayant retiré le DCE de manière anonyme ne seront pas informés des modifications apportées au DCE ou des éventuelles questions posées.

Une version 2 de l'AAPC est mise en ligne ce jour.

Toutes les autres clauses du document restent inchangées.

Le service des marchés et achats publics de la ville de Castelsarrasin.

Castelsarrasin le 22 mars 2019.